



**SAVOIE  
LABO**

## RAPPORT D'ANALYSE

Accréditation  
N° 1-0618  
PORTEE  
disponible  
sur  
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 3  
Edité le : 12/03/2020

COMMUNAUTE AGGLOMERATION ARLYSERE  
Elise BOUCHAND

2 avenue des Chasseurs Alpains  
73200 ALBERTVILLE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory

Accreditation Forum et IAF (International Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par

l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	SLA20-4102		
<b>Identification échantillon :</b>	<b>SLA2003-3865-1</b>	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DT de SAVOIE
<b>UGE :</b>	1066 - COMM D'AGGLO ARLYSERE		
<b>Nom de l'exploitant :</b>	COMM D'AGGLO ARLYSERE		
<b>Nom de l'installation :</b>	GILLY SUR ISERE PONTFET	<b>Type :</b> UDI	<b>Code :</b> 000869
<b>PSV :</b>	0000005620		
<b>Point de surveillance :</b>	LA MONTAZ		
<b>Localisation exacte :</b>	PERNET CLAUDETTE - CUISINE		
<b>Département/Commune :</b>	73 / GILLY-SUR-ISERE		
<b>Nature:</b>	<b>Eau de distribution</b>		
<b>Type d'eau :</b>	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION		
<b>Motif du prélèvement :</b> S1	<b>Type de visite :</b> D1	<b>Type Analyse :</b> B3	
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 09/03/2020 de 13h17 à 13h17 Réceptionné le 09/03/2020 à 16h09 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Labo - J. Colombat Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520 Flaconnage SAVOIE LABO		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Date de début d'Analyse le 09/03/2020 à 16h35

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Observations sur le terrain</b>							
Démontage du brise-jet	Oui	-	Observation				
Désinfection du point de prélèvement	Alcool	-	Observation				
Prélèvement au 1er jet	Non	-	Observation				
Traitement Collectif ou Individuel de l'eau continu (donnée client)	Non	-	Observation				
Type de robinet	Mitigeur	-	Observation				
<b>Mesures sur le terrain</b>							

Point de surveillance : LA MONTAZ

Type d'eau : S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Chlore libre (in situ)	0.38	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total (in situ)	0.41	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Couleur (apparente) (in situ)	Acceptable	-	Analyse qualitative	NF EN ISO 7887 Meth. A		Acceptable	
Odeur de l'eau (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique qualitative	NF EN 1622 annexe C		Acceptable	
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	9.4	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-009		25	#
<b>Analyses microbiologiques</b>							
Coliformes	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0	#
Entérocoques	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0		#
Microorganismes aérobies à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
<b>Composés divers</b>							
<b>Divers</b>							
Aspect (in situ)	Acceptable	-	Observation				

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

**Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.**

*La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation*

Sarah PEUTIN  
Responsable Microbiologie



*point prélevé*

